

	AGORA	ODEON	PETITS MAITRES	CESAR GEOFFREY	CLAIRE MELINE	FREMIS ROUSSOTTES	GLORIEUX	JEAN MOULIN	PRIEUR	VANEL
<b>Tarifs*</b>	<b>Tarif par jour</b> (ou par utilisation dans la limite d'une durée maximale de 24h consécutives)	900,00 €	500,00 €	350,00 €	80,00 €			50,00 €	30,00 €	
	<b>Forfait "week-end"***</b> ou pour une durée maximale de <b>72h consécutives</b>	1 500,00 €	750,00 €	550,00 €						
	<b>Forfait semaine</b>									
<b>Catégorie bénéficiant d'une gratuité</b> (sous réserve de disponibilité)	Associations subventionnables par la Ville de Genlis dont le siège est situé à Genlis pour leurs manifestations non payantes*** Ensemble des manifestations co-organisées par la Ville de GENLIS ou en partenariat uniquement sur décision écrite de Monsieur le Maire									
	AGORA	ODEON	PETITS MAITRES	CESAR GEOFFREY	CLAIRE MELINE	FREMIS ROUSSOTTES	GLORIEUX	JEAN MOULIN	PRIEUR	VANEL
<b>Pourcentage de réduction pour certaines catégories</b> (sous réserve de disponibilité)	50%, uniquement pour la salle des Petits Maitres, pour les habitants de la Ville de GENLIS ou pour tout contribuable à un impôt local pour un bien situé sur le territoire de la commune			Néant						
	80% pour les Associations subventionnables par la Ville de GENLIS dont le siège est situé à Genlis pour une manifestation payante par an (dont Loto, repas, gala,...) puis 2 tiers de réduction au-delà									
	50% pour les administrations ayant un ancrage sur le territoire communal (Communauté de Communes, Conseil Départemental, Maison de l'emploi,...) hors partenariat avec la Ville (cf gratuité ci-dessus)									
	50% pour les collectivités locales du canton pour des manifestations non payantes***									
	50% pour toutes les associations d'expression artistique (théâtre, danse, musique,...) à des fins de spectacle ouvert au public payant ou non									
	50% pour les Organismes coopératifs ou mutualistes									
<b>Arrhes</b>	30 % du montant total de la location à la réservation / 20% supplémentaire un mois avant le début de la location			Pas de versement d'arrhes						
<b>Caution</b>	2 fois le montant total de la location sur la base d'un tarif plein			Pas de versement de caution						

\* L'ensemble des tarifs s'entendent location du mobilier (tables et chaises notamment) et consommation d'eau, d'électricité et de gaz naturel inclus.

\*\* Remise des clés le vendredi à 10h, 2 jours complets de location le samedi et le dimanche et état des lieux le lundi 9h.

\*\*\* Les Lotos, repas et gala sont considérés comme des manifestations payantes.